

# ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 243 ☐ Mars 2013

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pègcs (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

Mardi 12 février, à Mende !



Samedi 6 avril, à Paris !

Manifestation nationale à l'appel de la FSU.

Malgré des avancées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École, des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires. Pour tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'enseignement supérieur, il faut donc aller plus loin.

*Inscrivez-vous dès à présent auprès du SNUipp-FSU .*

## SOMMAIRE

- |   |       |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Accord national interprofessionnel ; journée de carence ; Laïcité      | p. 2  |
| <input type="checkbox"/> Éditorial : Manif nationale ; Communiqué de presse, rentrée 2013                       | p. 3  |
| <input type="checkbox"/> Carte scolaire : Déclaration FSU CTSD ; Direction d'école                              | p. 4  |
| <input type="checkbox"/> Carte scolaire : CTSD du 15 février, y a-t-il un pilote aux commandes ?                | p. 5  |
| <input type="checkbox"/> Carte scolaire : Suite du CTSD du 15 février ; CDEN du 20 février ; CTSD du 22 février | p. 6  |
| <input type="checkbox"/> Administratif : Lu au BO ; CAPD du 17 janvier 2013                                     | p. 7  |
| <input type="checkbox"/> Rythmes scolaires : Une majorité de Français pour reporter la réforme ; Maires ruraux  | p. 8  |
| <input type="checkbox"/> Rythmes scolaires : Une extension de la Loi Debré ? Communiqué de presse SNUipp        | p. 9  |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Se syndiquer ; Mis au Net  | p. 10 |

Groupe de travail

sur les rythmes

**jeudi 21 février 2013**

après-midi

**CAPD**

Liste aptitude direction, départs  
en stage, congé formation...

suivie du

Groupe de travail

Circulaire du mouvement

**Vendredi 22 mars**

à partir de 8 h 30

# Agir Ensemble

## Accord national interprofessionnel

Le 5 mars, veille de la présentation en Conseil des ministres de cet accord, la FSU a participé à la manifestation organisée par la CGT et FO à Mende, contre l' "accord emploi" du 11 janvier signé par le MEDEF et certaines organisations syndicales, CFTD, UNSA et CFE-CGC.

Cet accord national interprofessionnel (ANI) représente un recul social majeur.

Les soi-disant "nouveaux droits pour les salariés" sont en réalité de portée limitée et comportent nombre de dérogations et de dispositions qui en permettent le contournement. Par contre, les mesures en faveur du patronat portent des coups sévères au droit du travail.

Cet accord s'inscrit dans le droit fil des préconisations, appliquées partout en Europe : démantèlement du droit au travail, chantage à l'emploi pour baisser les salaires et les droits sociaux au nom de la compétitivité.

Cet accord contribuera à la spirale dépressive dans laquelle les politiques d'austérité enfoncent l'Union européenne.

## La journée de carence enfin abrogée

La FSU prend acte avec satisfaction de la décision de la Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique d'abroger la journée de carence dans la Fonction publique.

Cette décision était attendue de tous les agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leur détermination et mobilisation ont compté dans cette décision.

Cette journée avait été dénoncée par toutes les organisations syndicales et était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier.

Cette mesure était injuste et le gouvernement précédent qui l'avait instaurée avait surtout cherché à stigmatiser un peu plus les agents de la Fonction publique. Mais elle était aussi pénalisante car elle constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant

de facto 1/30e de salaire pour chaque arrêt maladie. Elle faisait subir une double peine aux personnels contractuels relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Cette mesure était aussi économiquement sans effet et inefficace face à l'absence des agents pour raison de maladie nécessairement prescrite par un médecin. Elle pénalisait plus particulièrement les jeunes femmes et les personnels exerçant dans les zones difficiles.

La FSU demande que l'on continue d'agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine préventive notamment dans le cadre des CHSCT.

La FSU veut voir à travers cette décision une reconnaissance du rôle que jouent aujourd'hui les agents de la Fonction publique dans notre pays. Elle souhaite qu'il s'agisse d'un premier pas vers d'autres mesures attendues.

## Conseil syndical

Jeudi 21 mars 2013 à 17 h 30

Ordre du jour :

- Rythmes scolaires
- Circulaire du mouvement
- Manifestation du 6 avril
- Congrès départemental du SNUipp-FSU 17 et 18 avril à Mende.

## Laïcité

La replantation, à Mende, de l'arbre de la laïcité vandalisé le 13 janvier dernier, est prévue ce mois-ci.



Tous les laïques auront la possibilité de s'y retrouver :

- pour rappeler leur attachement à ce principe fondateur de la République et de notre "vivre ensemble";
- pour condamner sa destruction, notamment s'il s'agit bien d'un acte d'intolérance comme le laisse craindre la date de sa destruction.

## Conférence-débat Mercredi 4 avril 2013

à 17 h 30

salle Urbain V à Mende

avec

**Bernard RICHARD**

sur

## les Emblèmes de la République

Cette conférence-débat ouverte à tous et gratuite, s'inscrit dans la démarche d'ouverture à la citoyenneté et à la laïcité de l'OLL.

Elle est organisée en partenariat entre **Les Amis de la Bibliothèque, la Bibliothèque municipale Lamartine de Mende et l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL).**



## Manif nationale

**Pour** une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes, avec annonces de mesures immédiates (école, collège, lycée, éducation prioritaire...).

**Pour** la mise en place de mesures concrètes permettant aux enseignants d'exercer encore mieux leur métier au quotidien (révision des contenus enseignés, formation initiale et continue...). La priorité à la prévention de la difficulté scolaire est une nécessité.

**Pour** une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves.

**Pour** une réforme des rythmes réussie, cohérente, pensée sur la journée, la semaine et l'année élaborée en concertation avec les différents acteurs : cela passe par un report à 2014 pour réécrire le décret.

**Pour** des lois de refondation de l'École porteuses :

- d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif qui passe par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans,
- de la reconnaissance sociale de tous les métiers de l'éducation.

**Pour** une relance de l'Éducation Prioritaire...

**Pour** une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels et le développement de l'offre de formation.

**Pour** que soit mis fin au gel du point d'indice et une réelle revalorisation.

**Pour** la création des postes et la programmation des moyens nécessaires...

**Pour** un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement.

**Pour** le maintien de la maîtrise par l'État et donc contre la décentralisation envisagée.

## à Paris, le samedi 6 avril.

Mende, le 1er mars 2013.

Voir le texte intégral de l'appel à manifester de la FSU sur <http://48.snuipp.fr>

### Communiqué de presse du SNUipp-FSU

## Rentrée scolaire 2013 : Maternelle et ruralité sacrifiées, quatre classes supprimées et seulement deux créées.

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale ignorant une nouvelle fois les propositions du SNUipp-FSU, a décidé que :

- Les classes maternelles des communes de Malbouzon et de Saint Martin de Lansuscle seraient fermées en septembre.
    - Une classe serait fermée à l'école élémentaire de Saint Alban qui ne perd pas d'élèves et où d'importants travaux ont été effectués par la collectivité locale.
    - Rimeize perdrait aussi une classe.
  - Les écoles de Balsièges et de Chirac gagnent chacune une classe.
    - Et à Chabrits où la directrice académique voulait ouvrir la 4<sup>e</sup> classe, largement justifiée par les effectifs, ce serait le maire de Mende qui s'y opposerait ! On ne saurait mieux se tirer une balle dans le pied.
    - Alors que la réforme des rythmes scolaires prévoit des activités périscolaires tous les jours, après avoir supprimé l'an passé le poste d'enseignant à Bec de Jeu à Balsièges, c'est celui du Ventouzet à Sainte Colombe de Peyre qui fait les frais de la continuité de la politique Darcos-Chatel. Ainsi au lieu de renforcer ces postes au contact des élèves, l'administration de l'Éducation nationale choisit de gonfler ses équipes "techniques" : on crée "missions et commissions".
- En Lozère, l'Éducation nationale tend de plus en plus à ressembler à une armée mexicaine, plus de généraux que de soldats : 297,5 classes réparties dans 83 écoles et 60 % des communes qui n'ont plus d'école publique communale.

Le tissu scolaire rural et la scolarisation des tout petits sont toujours sacrifiés.

Mende le 22 février 2013

# Carte scolaire

## Déclaration de la FSU au CTSD

La création de 3006 postes d'enseignants dans les écoles primaires marque un changement de cap évident par rapport aux dotations des années précédentes. Mais avec 30 000 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2013, cette carte scolaire reste insatisfaisante d'autant plus que les effets désastreux de la politique précédente sont loin d'être effacés.

La priorité au primaire annoncée, déclinée par le ministère par les circulaires "*plus de maîtres que de classes*", "*la scolarisation des moins de trois ans*", pourront difficilement être mises en œuvre partout sur le territoire. Il serait aberrant que leurs applications se fassent au détriment des classes "ordinaires". Par ailleurs les ouvertures de classes, la reconstitution de RASED complets sont pour la FSU incontournables.

**En Lozère**, depuis 2000, nous avons perdu 30 postes, 16 ces trois dernières années, malgré une augmentation de 200 élèves (de 4400 à 4600 élèves) et des effectifs globalement stables depuis 2006.

149 postes du plan d'urgence et 117 postes dans le cadre de la dotation 2013 ont été attribués à l'académie et seulement 2 postes à la Lozère. Rappelons que sur 185 communes, 112 d'entre elles n'ont plus d'école publique, soit 60,5% : fermetures d'écoles et de classes doivent cesser, le tissu scolaire doit être reconstitué.

Le maintien et le développement des écoles maternelles en ville ou en zone rurale doivent faire partie des priorités de l'administration départementale. Il est donc impératif de préserver les structures à 2 classes pour permettre la scolarisation des enfants dès 2 ans et plus, dans de véritables classes maternelles ce qui s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans les directives ministérielles : Malbouzon et St Martin de Lansuscle ne doivent pas devenir des classes uniques.

La FSU demande la prise en compte du travail sans cesse accru des directeurs d'école, qui doivent tous bénéficier d'un temps de décharge. Elle demande aussi le bilan chiffré sur le maintien "exceptionnel" des moyens

de décharge des écoles à 4 classes de l'enseignement privé lors de la carte scolaire 2010 (CDEN des 6 avril et 16 novembre 2010), prorogé depuis.

La FSU demande que les moyens pris aux RASED soient restitués dans l'ensemble de leurs composantes et dans tous les secteurs. Des départs en formation doivent être prévus afin de rétablir des RASED complets.

La FSU s'est opposée l'an dernier à la fermeture du poste de Bec de Jeu à Balsièges. Elle continue à en demander la réouverture et s'oppose de la même façon à la fermeture du poste "*classes nature*" du Ventouzet. Dans le cadre de la refondation de l'école, ces postes affectés aux œuvres complémentaires sont essentiels pour les projets éducatifs territoriaux et la mise en place d'activités éducatives périscolaires. Ces structures constituent enfin des bassins d'emplois qui contribuent au développement économique lozérien.

La FSU refuse que les postes de remplaçants servent de variables d'ajustement ou soient utilisés à des fins administratives.

Les propositions de mesures de carte scolaire pour la rentrée 2013 remettent en cause des décisions prises par l'administration ces dernières années : poste de CPD EPS, poste de l'IME Les Sapins, situation des écoles de Chirac, de Chabrits...

La FSU s'interroge : "*Y a-t-il une gestion à long terme dans ce département ?*"

Les moyens locaux d'enseignement doivent-ils répondre à des demandes institutionnelles plus administratives que pédagogiques ?

De ce fait la FSU exige une carte scolaire transparente et équitable, sans montages, avec des documents préparatoires complets et dans les délais.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, le SNUipp-FSU demande le report de sa mise en œuvre à la rentrée 2014 pour permettre une réécriture concertée.

Dans le cadre de la refondation de l'école, tous les paramètres (formation des enseignants, programmes,

## Direction d'école

Le SNUipp-FSU a obtenu du ministère que les directeurs de 4 à 9 classes continuent de bénéficier à la rentrée prochaine d'un véritable quart de décharge, quelle que soit l'organisation de la semaine.

Pour ceux travaillant 9 demi-journées, cela se traduira par une journée d'allègement de service par semaine plus une demi-journée par mois. C'est un bougé, puisque dans le projet initial, le ministère considérait que le quart de décharge de direction se réduisait à une seule journée par semaine de 4 jours ou 4 jours et demi.

De plus, tous les directeurs devraient bénéficier d'un allègement de service sur les 36 heures d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), selon les modalités suivantes :

- Directeurs ne bénéficiant pas encore de décharge d'enseignement : décharge de 6 heures de service ;
  - Directeurs bénéficiant d'un quart de décharge : décharge de 9 heures ;
  - Directeurs bénéficiant d'une demi-décharge : décharge de 18 heures ;
  - Directeurs bénéficiant d'une décharge totale : 36 heures d'APC.
- Ces précisions seront apportées par la circulaire sur les temps partiels qui doit être prochainement publiée.

Le SNUipp-FSU exige plus de moyens pour la direction et le fonctionnement de l'école et demande un calendrier annonçant l'ouverture des discussions sur lesquelles le ministre s'est engagé.

effectifs, prise en charge de la difficulté scolaire, rythmes scolaires, temps de service des enseignants .....)

doivent être pris en compte.

La réduction de la journée scolaire doit être significative pour être bénéfique.

Le ministre annonce que les nouveaux rythmes donneront lieu à une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. Il faudra pour cela que les activités proposées dans le cadre du PEDT soient de qualité, gratuites, évitant une territorialisation accrue, avec toutes les inégalités qu'elle peut produire, et en respectant la laïcité. Le conseil d'école doit rester une instance de concertation et de décision. Il faut donc reprendre des négociations pour une vraie refondation de l'école. (...)



## Y a-t-il un pilote aux commandes ?

### **Extrait de la déclaration préalable :**

"Les propositions de mesures de carte scolaire pour la rentrée 2013 remettent en cause des décisions prises par l'administration ces dernières années: poste de CPD EPS, poste de l'IME les sapins, situation des écoles de Chirac, de Chabrits..."

La FSU s'interroge : Y a-t-il une gestion à long terme dans ce département ?

Les moyens locaux d'enseignement doivent-ils répondre à des demandes institutionnelles plus administratives que pédagogiques ?

De ce fait la FSU exige une carte scolaire transparente et équitable, sans montages, avec des documents préparatoires complets et dans les délais"

**Par ailleurs, les élus du personnel attendaient du changement de la part de l'administration lozérienne suite notamment aux annonces faites par le nouveau gouvernement sur le dialogue social. Après cinq heures de débats où les délégués du SNUipp-FSU ont argumenté chaque mesure, l'administration a accepté de modifier une seule de ses mesures et a reconnu avoir à retravailler sur une autre.**

### **Fermetures proposées par l'administration : 7,5**

#### **TRBD de Marvejols : la FSU vote contre, abstention de l'UNSA.**

L'administration justifie le "glissement" de ce poste sur la circonscription de Mende pour rééquilibrer les trois circonscriptions, celle de Mende étant déficitaire en TR et ayant un nombre d'enseignants en augmentation.

#### **Classe nature du Ventouzet (PEP) : la FSU vote contre, idem pour l'UNSA.**

L'administration explique que, comme annoncé en 2012 et conformément à une politique mise en place depuis plus de 10 ans, ces postes de détachés n'ont plus lieu d'être.

Toutefois, elle souhaite créer un poste "service éducatif" pour les PEP et la FOL.

Le SNUipp s'oppose à la fermeture du Ventouzet et demande une fois de plus la réouverture du poste de Bec de jeu d'autant qu'avec les nouvelles politiques sur les activités périscolaires, les associations complémentaires de l'école auront un rôle prépondérant à jouer au sein de l'éducation nationale ; d'où la nécessité de deux postes entiers pour chacune de ces deux associations.

#### **4e classe de Saint Alban sur Limagnole : la FSU vote contre, abstention de l'UNSA.**

L'administration s'appuie sur les effectifs faibles pour justifier de cette fermeture. Le SNUipp fait remarquer que les effectifs sont stables cette année et que 6 TPS sont attendus à la rentrée. Il rappelle l'investissement de la mairie dans des travaux pour l'école et la concurrence du privé. Il réitère sa demande de gestion pondérée à long terme.

#### **3e classe de Rimeize : la FSU vote contre, abstention de l'UNSA.**

Tout en reconnaissant la réalité des effectifs le SNUipp a redit son souhait de ne pas fragiliser les petites structures.

#### **2e classe de Malbouzon : la FSU vote contre, idem pour l'UNSA.**

L'administration considère qu'elle peut fermer une classe vu les effectifs.

Le SNUipp s'oppose à cette fermeture : 17 voire 19 élèves seront scolarisés dont 10 élèves de maternelle. Il rappelle la priorité du gouvernement sur la scolarisation des enfants dès 2 ans et sa demande du maintien des structures à deux classes.

#### **2e classe de St Martin de Lansuscle : la FSU vote contre, abstention de l'UNSA.**

Le SNUipp demande le maintien de la structure à 2 classes.

#### **Adjoint spécialisé CEM Montrodât : la FSU vote contre, abstention de l'UNSA.**

L'administration justifie cette proposition en s'appuyant sur les effectifs à l'Unité d'Enseignement du CEM. L'IEN ASH expose la restructuration pédagogique en cours de réflexion. Elle propose d'ouvrir un poste à l'IME Les Sapins.

Le SNUipp interroge l'administration sur cette politique à court terme de la valse des postes : une année à Montrodât, l'année suivante au Sapins et puis l'inverse. L'administration explique que c'est un réajustement des moyens en fonction des élèves. Là encore le SNUipp dénonce un manque de vision même à très court terme ! Il regrette les dommages collatéraux d'une telle gestion sur les personnels et sur la stabilité des équipes dans ces établissements.

#### **Décharges de direction : 0.25 à St Alban du fait de la fermeture de la 4e classe et 0.25 à Langogne régularisation de la mesure exceptionnelle pour l'année scolaire 2012/2013.**

Lors de ce CTSD le SNUipp-FSU a renouvelé sa "demande la prise en compte du travail sans cesse accru des directeurs d'école, qui doivent tous bénéficier d'un temps de décharge. Elle demande aussi le bilan chiffré sur le maintien "exceptionnel" des moyens de décharge pour

les écoles à 4 classes de l'enseignement privé lors de la carte scolaire 2010-2011 (CDEN du 6 avril et du 16 novembre 2010) et prorogé depuis."

La DASEN a confirmé cette mesure exceptionnelle du recteur et s'est engagée à faire suivre notre demande de bilan auprès des services compétents.

### **Ouvertures proposées par l'administration : 8,5**

(rappel : 1 poste attribué lors du Comité Technique Académique de janvier dernier)

#### **4e classe à Balsièges : vote FSU et UNSA pour**

#### **4e classe à Chirac : vote FSU et UNSA pour**

#### **TRBD Mende ASH École les Solelhons : vote FSU et UNSA pour**

Sur le document de travail ce poste était proposé sous la forme de 2 demi-postes TRBD et TR ZIL rattaché à Mende.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la multiplication des postes de TR à temps partiels. Il refuse que les postes de remplaçants servent de variables d'ajustement ou soient utilisés à des fins administratives. Il a aussi fait remarquer que dans le même temps l'administration refuse aux enseignants TR qui sollicitent un temps partiel de rester sur leur poste !

Après discussion l'administration a reformulé la proposition d'ouverture de 2 demi-postes TR en un poste plein TR BD .

#### **1 poste d'adjoint spécialisé à l'IME les Sapins : vote FSU / SE-UNSA pour**

Pour rappel à la carte scolaire 2012, c'est-à-dire il y a un an, suppression de 1,5 postes sur cette même structure...

#### **CLIS TED à l'école élémentaire de Fontanilles : vote FSU et UNSA pour**

Cette ouverture fait suite logique au dispositif de préfigurateur autiste acté lors du CTSD du 4 juillet 2012.

Lors de ce CTSD et ensuite de nombreuses reprises, le SNUipp-FSU a demandé à être destinataire d'un bilan de ce dispositif afin de pouvoir se positionner en connaissance de cause sur la création de cette CLIS .

Il regrette que ce bilan n'ait pas été fourni avec les documents préparatoires et n'ait été présenté qu'oralement le 15. Il a réitéré sa demande d'un document écrit.

#### **Décharges de direction réglementaires du fait de l'ouverture de la 4e classe : 0.25 à Balsièges, 0.25 à Chirac et 0,25 à Fontanilles élémentaire**

Suite au dos...

# Carte scolaire

Suite de la page précédente

CTSD du 15 février : Y a-t-il un pilote aux commandes ?

**CPD EPS et EDD** (Environnement Développement Durable) **abstention de la FSU , l'UNSA vote pour.**

L'administration explique que les missions de conseiller pédagogique seront doubles. Elles seront celles d'un conseiller pédagogique EPS départemental, donc très administratives (coordonner les actions, assurer l'information des CPC EPS, favoriser la mise en place des projets départementaux...) mais aussi, dans le cadre de la réforme des rythmes, celles d'un conseiller pour les Projets Éducatifs Territoriaux en relation avec les mairies.

*Le SNUipp qui s'est opposé à la fermeture de ce poste il y a deux ans, n'est pas favorable aujourd'hui à la création de ce type de poste, "hors classe" qui se fait au détriment des postes classes.*

**Poste Service Éducatif-Fonction administrative exceptionnelle : la FSU vote contre, l'UNSA pour.**

L'enseignant affecté à ce poste aura pour mission de travailler avec les associations PEP et Ligue de l'Enseignement pour établir des conventions entre ces dernières et l'Éducation nationale et monter des projets pédagogiques.

*Le SNUipp refuse le désengagement de l'État et demande que les moyens en poste donnés aux associations complémentaires de l'école soient maintenus pour les PEP et redonnés pour la Ligue. Le SNUipp refuse tout type de bricolage. Les missions administratives présentées par l'administration pour ce poste expliquent sa position.*

**Décharges PEMF (3 x 0,25) : la FSU vote contre, l'UNSA refuse de voter.**

L'administration propose de bloquer ces décharges sans pour autant créer de postes de PEMF. Elle justifie cette mesure pour la formation initiale d'éventuels M2 en alternance à la rentrée 2013.

*Le SNUipp refuse ce nouveau bricolage et ne peut accepter la création de ces décharges, l'administration ne respectant pas la procédure qui demande la transformation de postes ordinaires en postes de PEMF*

**Le SNUipp-FSU a demandé à nouveau l'ouverture de la 4e classe à Mende Chabrits.**

*Il avait déjà demandé une ouverture au CTSD du 7 septembre 2012. Le PV fait apparaître que la DASEN, attentive à la situation de cette école, chargerait l'IEN d'instruire le dossier.*

*Avec 71 élèves prévus pour la rentrée 2013, le SNUipp a renouvelé sa demande d'ouverture de la 4e classe d'autant qu'il y a des locaux pour l'accueillir.*

**La DASEN informe qu'elle a proposé une ouverture sur cette école à la mairie de Mende mais que celle-ci, estimant les locaux non adaptés l'a refusée.**

**Et encore et toujours des postes fléchés en langue**

3 en occitan : Marvejols élémentaire ; St Chély d'Apcher ; le Blyemard.

3 en anglais : Badaroux ; Grandrieu ; Saint Bauzile -Rouffiac.

Et 6 autres susceptibles de l'être en anglais s'ils venaient à être vacants lors du mouvement : Le Chastel Nouvel ; Chanac ; Laubert ; Mende groupe scolaire Jean Bonijol ; Mende Fontanilles ; Nasbinals.

Un bilan oral et succinct de l'IEN langue confirme que plus de 50% des enseignants lozériens ont cette habilitation et que plus de 40% des postes "ordinaires" sont fléchés, avec une majorité écrasante en anglais.

Pour répondre à la demande institutionnelle d'enseignement de langue vivante, la DASEN confirme que le "défléchage" était loin d'être d'actualité !

## CTSD du 22 février

Les représentants du personnel ayant voté unanimement contre la fermeture du poste du Ventouzet et du poste de Malbouzon lors du CSTD du 15 février, l'administration était obligée de convoquer à nouveau cette instance. Le deuxième CTSD s'est tenu ce vendredi 22 février.

Les 2 propositions de fermeture n'ayant pas été modifiées par l'administration, un second vote contre a confirmé les positions des deux syndicats.

postes PEMF et 0.25 de décharge réglementaire associée

L'administration, suite aux remarques du SNUipp-FSU lors du premier CTSD sur les 3 quarts de décharges de PEMF sans support, a proposé la transformation de 3 puis 4 supports ordinaires en 4 postes PEMF avec quart de décharge ; *Le SNUipp-FSU a convenu qu'il y avait des besoins pour la formation initiale encore insatisfaisante bien qu'en cours de restructuration.*

*Cette position avait fait l'unanimité lors du groupe de travail sur les entrants dans le métier il y a quelques semaines.*

## CDEN du 20 février

Le changement dans le dialogue social annoncé par le nouveau gouvernement n'apparaît toujours pas en Lozère lors de ce CDEN. Ainsi le CSTD n'avait pas encore eu lieu que déjà les propositions de carte scolaire étaient communiquées en l'état aux membres du CDEN, qui devait se réunir quelques jours plus tard... donc pas de modifications envisagées par notre administration malgré les débats ! Quel respect des instances paritaires et des représentants du personnel, de leur travail et à travers eux des personnels eux-mêmes !

Le compte-rendu de cette réunion aurait pu être un copié-collé du précédent, à la différence des votes des élus locaux peu nombreux et des représentants de parents, s'il n'y avait eu en début de séance un point particulier sur lequel le CDEN devait être consulté : le montant de la participation des communes sans écoles (plus de 60% en Lozère) aux frais de fonctionnement de l'école (ou des écoles) scolarisant les élèves des dites communes. En effet au-delà du malaise des représentants des personnels, qui ont refusé de participer au vote, ce litige met en lumière un aspect particulier de la désertification scolaire : la gestion financière des élèves privés d'école sur leur commune de résidence. La loi prévoit que la commune d'accueil propose un montant négociable par enfant dans le cadre d'une convention avec la ou les communes sans école publique.

Dans le cas extrême où un accord n'est pas trouvé, un arbitrage est demandé au préfet qui devra trancher après avis consultatif du CDEN. La FSU a exprimé le risque de voir se multiplier ces situations litigieuses.

# Administratif

Suite de la page précédente : CTSD du 22 février

*Cependant les délégués du personnel du SNUipp ont contesté la procédure : fermer un poste ordinaire qui obligerait le collègue à participer au mouvement. Mais que vaudront 500 points de fermeture dans le mouvement départemental toujours plus contraint par les postes réservés PES, direction, fléchés, à profil ou nécessitant une spécialisation ? Pour le SNUipp, il aurait été souhaitable de favoriser des postes vacants et sur tout le territoire et non sur les écoles où des collègues ont déjà été pressentis.*

● **St Germain du Teil** : Fermeture poste ordinaire puis ouverture poste PEMF ; **vote FSU 7 contre / UNSA 2 contre et 1 abstention**

● **St Etienne du Valdonnez** : Fermeture poste ordinaire puis ouverture poste PEMF ;

**vote FSU 7 contre / UNSA 2 contre et 1 abstention**

● **Marvejols maternelle** : Fermeture poste ordinaire puis ouverture poste PEMF ; **vote FSU 7 pour / UNSA 2 contre et 1 abstention**

● **Florac élémentaire** : Fermeture poste ordinaire puis ouverture poste PEMF ; **vote FSU 7 pour / UNSA 2 contre et 1 abstention**

La gestion de cette carte scolaire, le dialogue de sourds pratiqué lors de ces trois instances conduiront le SNUipp à être toujours plus vigilant pour les échéances à venir et plus particulièrement, d'une part pour le mouvement départemental et l'élaboration des circulaires inhérentes à celui-ci et d'autre part pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

## Lu au B.O.

**N° 6 du 7 février 2013**

☐ **Écoles maternelles et élémentaires** : Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires.

☐ **Partenariat** : Convention interministérielle pour l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes dans le système éducatif 2013-2018.

☐ **Commission générale de terminologie et de néologie** : Vocabulaire de l'informatique et de l'internet.

**N° 7 du 14 février 2013**

☐ **Partenariat** : Convention entre le ministère de l'éducation nationale et la Fédération des autonomes de solidarité de l'enseignement public et laïque.

**N° 8 du 21 février 2013**

☐ **Personnels enseignants du premier degré** : Obligations de service.

**Spécial n° 2 du 28 février 2013**

**Emplois d'avenir professeur.**

## CAPD du 17 janvier 2013

### Avancement des instituteurs

Au 1er septembre 2012, il reste **6 instituteurs en Lozère** dont 3 sont en disponibilité.

Parmi les 3 instituteurs en activité, deux sont au 11e échelon et un est au 9e échelon.

Le SNUipp-FSU a renouvelé sa demande de résorption du reliquat d'instituteurs pour permettre de revendiquer le droit pour les retraités d'intégrer de fait le corps des PE (péréquation) pour le calcul de leur pension. En effet, l'intégration dans le corps des professeurs des écoles des instituteurs en fonction en 1990, devait initialement se terminer en 2007, conformément au relevé de conclusions sur l'enseignement primaire du 10 juillet 1998. Cette disposition devait conduire à une extinction du corps des instituteurs cette même année et précisait ainsi la date à laquelle devait commencer l'assimilation des instituteurs retraités dans le corps des professeurs des écoles. Or, aujourd'hui, l'unification des corps

enseignants du premier degré n'est toujours pas achevée et le statut des retraités de l'Éducation nationale n'est pas modifié.

### Postes adaptés

Trois candidatures ont été déposées dont une hors délai qui a été rejetée par l'administration.

Les deux examinées ont été classées par le médecin conseiller technique du rectorat :

- Une en groupe 1 (très prioritaire) : il s'agit d'un renouvellement.
- L'autre en groupe 3 (non prioritaire), ne relevant pas, à l'heure actuelle, d'un poste adapté mais de soins.

Le SNUipp-FSU a rappelé sa demande d'une augmentation du nombre des postes adaptés. S'il a noté en positif le choix du recteur d'abonder cette enveloppe (+ 3) pour la rentrée prochaine, il a dénoncé le fait que ces postes soient pris sur l'enveloppe des dotations de postes pour l'académie. Ce ne seront donc pas 117 postes qui seront répartis

entre les 5 départements de l'académie mais seulement 114.

Le SNUipp-FSU a fait, à nouveau part, de sa crainte d'une augmentation significative dans les années à venir, du nombre de demandes de la part de collègues épuisés par le métier du fait notamment du recul de l'âge de départ à la retraite.

Le SNUipp-FSU a aussi rappelé l'immense difficulté pour les collègues ayant bénéficié de postes adaptés mais étant trop jeunes ou n'ayant pas suffisamment d'annuités, pour envisager un départ à la retraite, de pouvoir trouver un poste qui leur permette de poursuivre leur carrière sans pour autant mettre en péril leur santé.

### Questions diverses

Les délégués du personnel ont à nouveau interpellé la DASEN sur la question des **rythmes scolaires** : information aux maires, dates pour les demandes de dérogations, rentrée 2014, mercredi ou samedi...



# Rythmes scolaires

## Une majorité de Français pour reporter la réforme à 2014

### Le SNUipp-FSU a mené une enquête auprès de l'opinion publique.

Les parents sont comme les enseignants.

Ce n'est pas le principe d'une réforme des rythmes qu'ils remettent en cause, (même s'ils jugent ce sujet non prioritaire pour l'école) mais bien sa mise en œuvre pratique pour leur enfant, à l'échelle de leur commune.

De fait, après les collectivités locales, ce sont les Français et encore plus les parents d'élèves qui renforcent notre conviction d'un report à 2014. La réforme ne semble pas mûre. Seuls 12% des Français sont pour une réforme en 2013. Le report à 2014 est plébiscité soit de manière systématique (33% chez les Français et 40% chez les parents d'élèves), soit là où les conditions ne sont pas réunies pour 2013 (48%).

C'est bien le cœur de la réforme qui n'est pas dans le bon rythme. Le ministre avait promis une journée éducative pour les enfants avec une journée scolaire moins longue et mieux articulée avec le périscolaire de qualité et gratuit pour tous les enfants. A regarder le sondage, voilà, une exigence tout à fait légitime qui semble déçue car non garantie pour tous les enfants.

Si les Français attendent que cette réforme favorise l'égalité entre les enfants, ils considèrent majoritairement qu'elle aurait plutôt tendance à aggraver les inégalités. C'est le cas pour 62% des parents d'enfants scolarisés. Ils considèrent que ces activités périscolaires devraient être gratuites pour tous (77% des parents). Les Français et encore plus les parents doutent de la capacité de leur commune à mettre en place la réforme réussie. Infrastructures insuffisantes (45% des Français), manque de personnel qualifié encadrant les activités périscolaires (57%). Malgré tout, ils ne veulent pas payer

cette réforme de leur poche. 73% ne se disent pas prêts à assumer une augmentation d'impôts locaux dans leur commune.

Plus d'un sur deux n'inscrira pas ses enfants si les activités sont payantes, ce taux augmentant chez les familles défavorisées.

Enfin contrairement, au schéma qui semble se dégager ici et là, l'allongement de la pause méridienne ne fait pas recette.

68% des Français lui préfèrent des journées de classe finissant à 15 h 30 avec des activités périscolaires prenant le relais.

Cette enquête constitue un pavé dans la mare de l'angélisme de cette réforme.

Le 12 février, les enseignants avaient exprimé leur déception sur la manière dont l'organisation des temps de l'enfant étaient en train de se dessiner.

Depuis, des mois, le SNUipp a pointé les difficultés : gratuité, infrastructures, articulation du scolaire et du périscolaire pour 100 % des enfants.

C'est le cœur de la réforme qui ne bat pas au bon rythme.

La belle journée éducative ne peut pas être une vitrine que l'on exposerait dans les communes riches et un mirage chez les autres. Maintenant que les difficultés pratiques sont identifiées, il faut remettre l'ouvrage sur le métier.

Le SNUipp demande le report à 2014 là où les conditions ne sont pas réunies, là où l'accord de toutes les parties prenantes n'est pas garanti.

Tout ne peut pas être renvoyé à la concertation locale.

Il faut se mettre autour de la table, prendre le temps de réécrire le décret et obtenir des garanties pour les élèves comme pour les conditions de travail des enseignants.

Il faut aussi avancer sur tous les autres sujets de la priorité au primaire qui ont été écrasés par la réforme des rythmes : baisse du nombre d'élèves, formation continue, révision des programmes, maternelle, RASED, direction d'école, ...

**La balle est dans le camp du ministre.**

## Maires ruraux

Le 21 février, l'association des maires ruraux (AMRF) a souligné dans un communiqué, sa volonté de "sauver" la réforme des rythmes scolaires, tout en refusant de s'engager pour 2013.

*"Devant les risques de blocage de la réforme des rythmes scolaires, les maires ruraux réaffirment leur souhait de mettre en œuvre une réforme nécessaire au développement de la jeunesse de notre pays"...*

*"Les maires ruraux tenteront d'appliquer au mieux cette réforme, mais trop d'inconnues et d'obstacles sont devant eux pour s'engager dès 2013, en tout cas pour un nombre important de communes ou intercommunalités".*

Il faut ainsi *"éviter l'écueil d'une mise en place hâtive qui se transformerait en simple garderie"*, alors que les syndicats d'enseignants ont fait part de leurs craintes concernant les disparités de moyens entre les différents établissements scolaires.

Ils demandent la pérennisation de la part forfaitaire du fonds d'amorçage et la transformation en un *"concours financier permanent"* de la part majorée, ainsi que l'élargissement de cette dernière à *"l'ensemble des communes de moins de 3.500 habitants"*.

Les maires ruraux tiennent aussi à *"rappeler que la refondation de l'école ne se limite pas à la question des rythmes hebdomadaires et doit appréhender l'année scolaire dans sa globalité"*.

Ils invitent le ministère à *"s'interroger sur le contenu des programmes, reconsidérer la formation des enseignants et pour ce qui concerne les collectivités, clarifier les rôles respectifs de l'Etat et des Collectivités concernant le financement afin de mettre un terme aux transferts des responsabilités non compensés."*



# Rythmes scolaires

## Une extension de la Loi Debré ?

Dès la publication du décret le SNUipp-FSU a dénoncé le "bricolage" et le danger du manque de concertation.

Il a notamment attiré l'attention sur les menaces qui pesaient sur la laïcité du fait de cette réforme bâclée des rythmes scolaires.

Aujourd'hui d'autres partenaires de l'École pourtant favorables à la réforme s'en alarment à leur tour.

### Communiqué de l'Union lozérienne des DDEN

Défenseurs de l'École Laïque et Républicaine, les DDEN ont toujours défendu le principe des "Fonds Publics à l'École Publique".

Conformément au Code de l'Éducation, le décret portant sur la modification des rythmes scolaires ne peut couvrir que les écoles publiques. Ce qui est en soi un déséquilibre dans le fonctionnement des écoles. Les écoles privées sont donc libres de mettre en place ou non les nouveaux rythmes<sup>1</sup>, ce qui leur

confère une fois de plus des droits particuliers alors que les enseignants sont payés par l'État et que les mairies sont obligées de financer les forfaits élèves.

C'est pourquoi, les DDEN ne peuvent pas admettre que des financements publics soient à nouveau attribués à des écoles privées si elles changent leurs rythmes scolaires<sup>2</sup>. Le fond d'amorçage doit être entièrement destiné aux écoles publiques.

L'Union lozérienne des DDEN s'élève totalement contre l'extension de la Loi Debré que constitue cette mesure et demande au gouvernement de rétablir l'École de la République comme seule bénéficiaire des fonds prévus à la rentrée 2013 pour les écoles adoptant les nouveaux rythmes.

Mende, le 26 février 2013.

1. Guide pratique *La réforme des rythmes à l'école primaire*, février 2013, édité par le ministère, p. 20.
2. Idem, pp. 24 et 25.

### Communiqué de presse du CNAL (DDEN, FCPE, Ligue de l'enseignement, SE-UNSA)

#### Rythmes scolaires : pas d'argent public pour le privé !

Pour le CNAL, le ministère de l'Éducation nationale doit sans tarder lever l'ambiguïté qu'il entretient dans le guide pratique adressé aux élus sur la mise en place des nouveaux rythmes à l'école primaire. Il y rappelle, à juste titre, qu'il ne peut y avoir obligation de mise en oeuvre pour l'enseignement privé. Mais il s'aventure sur un terrain délicat lorsqu'il précise que les effectifs d'élèves pris en compte pour la détermination du montant de la dotation de l'État correspondraient au total de ceux du public et du privé, s'il y a passage à quatre jours et demi dès 2013.

Ainsi le guide affirme que "Les écoles privées sous contrat seront donc concernées par le fonds au même titre que les écoles publiques" et souligne même qu'"elles seront

également éligibles à la part majorée de la dotation dans les mêmes conditions que les écoles publiques en 2013 et 2014".

Pour le CNAL, le ministère organiserait ainsi un subventionnement déguisé des écoles privées et contreviendrait à la loi Debré. Sur le sujet, la jurisprudence est constante : les activités péri scolaires, parce qu'elles relèvent du caractère propre des écoles privées, ne relèvent pas des dépenses obligatoires d'enseignement.

A l'heure où le CNAL attend avec impatience l'abrogation de la loi Carle, il ne saurait être question d'alimenter, une fois encore les fonds des écoles privées par des financements publics.

Paris, le 26 février 2013.

Le ministre va demander aux recteurs et aux DASEN que soit installé partout un comité de suivi départemental de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, associant représentants des personnels, élus, administrations et associations.

Le SNUipp-FSU 48 suivra de près cette mise en place et ces travaux.

### Communiqué de presse du SNUipp-FSU48 (Extraits)

(...) Le SNUipp-FSU a depuis la rentrée, consulté largement la profession et porté sa parole dans les instances officielles. Il s'est engagé pour une réforme ambitieuse de l'École et des rythmes scolaires, prenant en compte la parole des enseignants, l'avis de toutes les composantes de la communauté éducative, l'intérêt et la réussite de tous les élèves.

Force est de constater que le gouvernement, pour aller au plus vite, a bâclé sa copie. Son texte présente de graves lacunes et des menaces pour l'avenir, notamment sur l'unité de l'enseignement sur l'ensemble du territoire.

**En Lozère**, comme dans beaucoup de départements, il creuse les inégalités, déjà existantes, entre les communes, les zones urbaines et les zones rurales.

Il ignore les difficultés liées aux transports scolaires : temps, fatigue, risques, coût...

**Il menace gravement la laïcité** en instaurant des activités hors temps scolaire gratuites ou payantes, sans aucune garantie de qualité et avec des risques de dérapage (enseignement public - enseignement privé), etc.

#### Le SNUipp-FSU demande le report à la rentrée 2014

de la mise en oeuvre de ce décret ... Une réforme sur les rythmes scolaires est nécessaire mais sans précipitation.

Le SNUipp, syndicat de proposition, n'est pas pour un retour à la semaine Darcos que certains veulent tenter de faire croire possible, mais pour une amélioration de la qualité de travail et de vie des enfants et des personnels.

Non au statu quo, stop au bricolage (...) ... le SNUipp-FSU interpelle le ministre : sans réponse de sa part, il appellera encore à l'action après les vacances sous forme de manifestation à Paris...

Mende, le 1er février 2013

# Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,  
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

## Mis au Net

Manif nationale FSU  
à Paris

samedi 6 avril

Voir le texte intégral  
de l'appel à manifester sur  
<http://48.snuipp.fr>

Rythmes scolaires

Communiqué de presse  
du SNUipp-FSU 48  
du 1er février 2013 (voir p. 9)  
<http://48.snuipp.fr>

Observatoire de la laïcité

Informations sur  
<http://www.oil48.org>

Ayez le réflexe...

[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) et [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et retrouver

**ENSEMBLE**

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							HORS-CLASSE	
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			SÉMI-CLASSE	HORS-CLASSE		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	189	193	195	198	202	205	194	<b>P.E.G.C.</b> Classe excep. 209 € Hors-classe 202 €	
10e	175	179	182	185	189	192	181	<b>INSTITUTEURS</b> Adjoint et dir. 1 cl. 148 € Direction 2 cl et + 150 € Spécialisés IMF 150 €	
9e	161	164	167	170	174	177	166	<b>RETRAITÉS</b> pension < 1400€ 89 € pension > 1400€ 99 €	
8e	152	155	158	161	165	168	157	<b>CONTRACTUELS</b> 99 €	
7e	141	144	146	149	153	156	145	<b>Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation</b> 50 €	
6e	130	133	135	139	143		134	<b>Congé de formation</b> 80 % de la cotisation	
5e	121	122	125	130	133			<b>et selon le temps partiel</b> 50 %, 75%... de la cotisation	
4e	116	118	120	124	128				
3e	111	113	115	119	122				
2e	PE stagiaires : 99 €							168	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							150	

**Attention, 66% du montant de la cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu ou reversés sous forme de crédit d'impôts aux non imposables**

## BULLETIN D'ADHESION 2012-2013

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date : \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

M. Mme. Mlle Nom : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_ Date de naissance: \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_

Fonctions : \_\_\_\_\_ Échelon : \_\_\_\_\_ Montant de la cotisation: \_\_\_\_\_  
Date sortie EN ou IUFM: \_\_\_\_\_

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à  
**SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90 Mèl: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
**10 ENSEMBLE n° 243 mars 2013**



**SNUipp**

**SNUipp 48 (FSU)**

Commission paritaire de presse  
N° 0412 S 06095  
Imprimé par nos soins  
Prix : 2 €  
**ISSN 1244.0701**

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48.

Publication mensuelle